Fiche de données de sécurité

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

Identificateur de produit

FENDONA 60 SC

Numéro d'enregistrement phytopharmaceutiques: 4798/B

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: biocide

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:
BASF Belgium Coordination Center
Comm.V.
Business Belux, Drève Richelle 161 E/F
1410 WATERLOO, BELGIUM

Téléphone: +32 2 373-2584
adresse E-Mail: ehs-basfbelgium@basf.com

Numéro d'appel d'urgence

International emergency number:
Téléphone: +49 180 2273-112

2. Identification des dangers

Éléments d'étiquetage

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Directives UE

Symbole(s) de danger

N	Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S29	Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classification / étiquetage conforme à la réglementation belge.

Symbole(s) de danger

N	Dangereux pour l'environnement.

Phrase(s)-R

R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Le(s) conseil(s) de prudence

S2	Conserver hors de portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S24	Éviter le contact avec la peau.
S36	Porter un vêtement de protection approprié.
S37	Porter des gants appropriés.
S56	Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
S61	Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Composante(s) déterminant le danger pour l'étiquetage: alpha-cyperméthrine

Le produit contient: alpha-cyperméthrine
Peut entraîner une paresthésie.

Classification de la substance ou du mélange

Conformément à la Directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Dangers possibles:
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Peut entraîner une paresthésie.

Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir section 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si cela est pertinent, des informations sont données dans cette section sur d'autres dangers qui ne donnent pas lieu à classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

3. Composition / Information sur les composants

Mélanges

Caractérisation chimique

suspension concentrée (SC)
produit biocide

Composants dangereux (GHS)
conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008

Alphacypermethrin technical

Teneur (W/W): 5,9 %	Acute Tox. 4 (Inhalation - poussière)
Numéro CAS: 67375-30-8	Acute Tox. 3 (par voie orale)
Numéro INDEX: 607-422-00-X	STOT SE 3 (irr. pour le syst. respiratoire)
	STOT RE (Système nerveux) 2
	Aquatic Acute 1
	Aquatic Chronic 1
	Facteur M - aigüe: 1000
	Facteur M - chronique: 1000
	H332, H301, H400, H410, H335

propane-1,2-diol
Teneur (W/W): < 15 %
Numéro CAS: 57-55-6
Numéro-CE: 200-338-0
Numéro d'enregistrement REACH:
01-2119456809-23

Composants dangereux
conformément à la directive 1999/45/CE

alpha-cyperméthrine
Teneur (W/W): 5,9 %
Numéro CAS: 67375-30-8
Numéro-CE: 257-842-9
Symbole(s) de danger: T, N
Phrase(s)-R: 20, 25, 37/38, 48/22, 50/53

propane-1,2-diol
Teneur (W/W): < 15 %
Numéro CAS: 57-55-6
Numéro-CE: 200-338-0
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456809-23

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les identifications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, se référer au texte intégral dans la section 16.

4. Premiers Secours

Description des premiers secours
Retirer les vêtements souillés.

Après inhalation:
Repos, air frais.

Après contact avec la peau:
Laver à fond avec de l'eau et du savon.

Après contact avec les yeux:
Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

Après ingestion:
Se rincer la bouche et boire de l'eau abondamment.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Symptômes: Impression de surdité et fourmillement des mains et des pieds, oedème pulmonaire, crampes

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction
Moyens d'extinction recommandés:
eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

monoxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, cyanure d'hydrogène, oxydes d'azote, composé organo-chloré
Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

Conseils aux pompiers
Equipement particulier de protection:
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Utiliser un vêtement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).
Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

Référence à d’autres sections
Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:
Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Matériaux adaptés: Polyéthylène haute densité (PEHD)
Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Stabilité de stockage:
Durée de stockage: 36 Mois

Protéger des températures supérieures à : 40 °C
Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés dans la section 1, l'avis mentionné dans cette section 7 doit être respecté.

8. Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

Pas de valeur limite d'exposition professionnelle connue.

Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:
Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre à particules d'efficacité moyenne pour particules solides et liquides (par ex. EN 143 ou 149, type P2 ou FFP2).

Protection des mains:
Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0 ,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:
Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:
Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène
Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:	liquide, suspension	
Couleur:	blanc(he)	
Odeur:	faiblement aromatique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
Valeur du pH:	7 - 8 (eau, 1 %(m), 20 °C) (mesuré(e) avec le produit non dilué)	
Température de cristallisation:	-5,7 °C	
Point d'ébullition:	env. 100 °C Données se rapportant au solvant	
Point d'éclair:	> 100 °C Pas de point d'éclair - Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition.	(DIN EN 22719; ISO 2719)
Vitesse d'évaporation:	non applicable	
Inflammabilité:	non déterminé	
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé	
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé	
Température d'auto-inflammation:	425 °C	(Directive 92/69/CEE, A.15)
Pression de vapeur:	env. 23 hPa (20 °C) Données se rapportant au solvant	
Densité:	env. 1,03 g/cm3 (20 °C)	(Ligne directrice 109 de l'OCDE)
densité de vapeur relative (air):	non déterminé	
Solubilité dans l'eau:	dispersible	
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow):	non applicable	
Décomposition thermique:	345 °C, > 300 kJ/kg (DSC (OECD 113))	
Viscosité dynamique:	28 mPa.s (20 °C)	(OECD 114)
Risque d'explosion:	aucune propriété explosive	(Directive 92/69/CEE, A.14)
Propriétés comburantes:	non comburant	

Autres informations

Autres informations:
Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette section.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Corrosion des métaux: Non corrosif pour le métal.

Stabilité chimique
Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dangereuses
Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Conditions à éviter
Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

Matières incompatibles

Produits à éviter:
bases fortes, acides forts, oxydants puissants

Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:
Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

11. Informations toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:
Pratiquement pas toxique après une ingestion unique. Pratiquement pas toxique après contact cutané unique. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:
DL50 rat (par voie orale): > 5.000 mg/kg (Directive 92/69/CEE, B.1)

CL50 rat (par inhalation): > 2,06 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)
Concentration technique maximale possible pour les tests. Aucune mortalité n'a été constatée. Test réalisé avec un aérosol.

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.000 mg/kg (Directive 92/69/CEE, B.3)

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:
Non-irritant pour les yeux. Non-irritant pour la peau.

Données expérimentales/calculées:
Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Ligne directrice 404 de l'OCDE)

Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Ligne directrice 405 de l'OCDE)
Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:
N'a pas d'action sensibilisante dans les essais sur animaux.

Données expérimentales/calculées:
test de Buehler modifié cobaye: non sensibilisant (Ligne directrice 406 de l'OCDE)
Le produit n'a pas été testé. Les informations proviennent de produits de structure ou de composition analogue.

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérigènes.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. En expérimentation animale la substance n'a pas conduit à des malformations.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:
Peut provoquer des dommages du système nerveux périphérique à hautes doses, mais n'entraîne pas de lésions histopathologiques.

Données relatives à : .alpha.-cyperméthrine (ISO); mélange racémique composé de (R)-.alpha.-cyano-3-phénoxybenzyl-(1S,3S)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate et de
(S)-.alpha.-cyano-3-phénoxybenzyl-(1R,3R)-3-(2,2-dichlorovinyl)-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate
Evaluation de la toxicité après administration répétée:
La substance peut causer des dommages spécifiques aux organes par suite d'expositions orales répétées. Lésion du système nerveux périphérique.

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

12. Informations écologiques

Toxicité

Evaluation de la toxicité aquatique:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Alphacypermethrin technical
Toxicité vis-à-vis des poissons:
CL50 (96 h) 0,0028 mg/l, Oncorhynchus mykiss (OCDE 203; ISO 7346; 84/449/CEE, C.1)

Données relatives à : Alphacypermethrin technical
Invertébrés aquatiques:
CE50 (48 h) 0.3 µg/l, Daphnia magna (Ligne dir. 202 de l'OCDE, 1ère partie)

Données relatives à : Alphacypermethrin technical
Plantes aquatique(s):
CE50 (72 h) > 1000 µg/l, Scenedesmus subspicatus (Ligne directrice 201 de l'OCDE)

Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Alphacypermethrin technical
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):
Difficilement biodégradable (selon critères OCDE). ---

Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : Alphacypermethrin technical
Potentiel de bioaccumulation:
Facteur de bioconcentration: 910, Cyprinus carpio
L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

Mobilité dans le sol (et d'autres compartiments si disponibles)

Données relatives à : Alphacypermethrin technical
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:
Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.

Résultats des évaluations PBT et VPVB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:
Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

13. Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Doit être dirigé vers une installation d'incinération adaptée en respectant les contraintes réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:
Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de danger:	9, EHSM
Dénomination technique d'expédition:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE 6%)

RID

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de danger:	9, EHSM
Dénomination technique d'expédition:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE 6%)

Transport fluvial intérieur
ADN

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de danger:	9, EHSM
Dénomination technique d'expédition:	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE 6%)

Transport maritime
IMDG

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de danger:	9, EHSM
Polluant marin:	OUI

Dénomination technique d'expédition:
MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE 6%)

Sea transport
IMDG

Hazard class:	9
Packing group:	III
ID number:	UN 3082
Hazard label:	9, EHSM
Marine pollutant:	YES

Proper shipping name:
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains ALPHA-CYPERMETHRIN 6%)

Transport aérien
IATA/ICAO

Classe de danger:	9
Groupe d'emballage:	III
N° d'identification:	UN 3082
Étiquette de danger:	9, EHSM

Dénomination technique d'expédition:
MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (contient ALPHA-CYPERMÉTHRINE 6%)

Air transport
IATA/ICAO

Hazard class:	9
Packing group:	III
ID number:	UN 3082
Hazard label:	9, EHSM

Proper shipping name:
ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (contains ALPHA-CYPERMETHRIN 6%)

15. Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Si d'autres informations réglementaires s'appliquent et ne sont pas mentionnées ailleurs dans cette Fiche de Données de Sécurité, alors elles sont décrites dans cette sous-rubrique.

Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

16. Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les indications de danger, les symboles de danger, les phrases R et les mentions de danger, si mentionnés dans les sections 2 et 3:

T	Toxique
N	Dangereux pour l'environnement.
20	Nocif par inhalation.
25	Toxique en cas d'ingestion.
37/38	Irritant pour les voies respiratoires et la peau.
48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Acute Tox.	Toxicité aiguë
STOT SE	Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (exposition unique)
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
H332	Nocif par inhalation.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Les données ne peuvent en aucun cas être considérées comme des spécifications du produit. Ni les spécifications du produit, ni les domaines d'application du produit ne peuvent être déduits des données figurant dans cette fiche de données de sécurité. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits d'exclusivité et toutes les lois existantes sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.